

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 5 OCTOBRE 2020**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 octobre 2020 au bureau municipal à 18 h 30.

Présents à la séance sont Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture.**

**RÉSOLUTION # 20-10-42**  
**OUVERTURE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION # 20-10-43**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre, 2020.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Démission du Conseiller #4 M. René Lepage et avis de vacance d'un poste de conseiller;
  - 5.2. Adjudication de contrat pour le remplacement de l'émissaire au fleuve;
  - 5.3. Adoption du règlement #20-146 Bannissement des produits de plastique à usage unique;
  - 5.4. Asphaltage sur la rue Beach;
  - 5.5. Soumission des Électriciens pour la pose de luminaires antidéflagrants dans la fosse au garage municipal;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 2 novembre 2020, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 20-10-44**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 14 septembre 2020 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES À PAYER**

**RÉSOLUTION #20-10-44**  
**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	32.65 \$
<b>TOTAL</b>	<b>32.65 \$</b>

## 5. VARIA OUVERT

### 5.1 Démission du Conseiller #4 M. René Lepage et avis de vacance d'un poste de conseiller.

M. le conseiller M. René Lepage a remis sa lettre de démission du poste de conseiller #4 à l'ensemble des élus.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la démission de Monsieur René Lepage à titre de conseiller.

Par conséquent, le directeur général donne le constat de vacance au poste de conseiller, siège No. 4.

**QU'**en vertu de l'article 339, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacance au poste de conseiller numéro 4 et ce dans un délai de 30 jours.

**CEPENDANT** en vertu du contexte particulier de pandémie que nous sommes depuis plusieurs mois, la ministre, Mme Andrée Laforest n'a pas statué encore concernant l'obligation de tenir des élections partielles touchant un poste de conseiller à plus de 12 mois d'une élection générale municipale.

#### **POUR CES MOTIFS,**

Tant que le quorum sera maintenu au conseil, de demander au directeur général de ne pas publier d'avis public d'élections et de demander à la ministre Mme Andrée Laforest de ne pas rendre obligatoire la tenue d'élections partielles à Métis-sur-Mer jusqu'à l'élection générale municipale de novembre 2021.

### 5.2 Adjudication de contrat pour le remplacement de l'émissaire au fleuve.

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions du projet « **Remplacement de l'émissaire au fleuve** »;

**ATTENDU QUE** quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**ATTENDU QUE** la firme Tetra Tech QI Inc. a procédé à l'analyse des soumissions;

**ATTENDU QUE** la firme Tetra Tech QI Inc. recommande l'adjudication du contrat à « **Groupe Michel Leclerc Inc.** », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 375 523.15 \$ taxes incluses;

**PAR CONSÉQUENT**, une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder le contrat à « **Groupe Michel Leclerc Inc.** » pour le remplacement de l'émissaire au fleuve au montant de 375 523.15 \$ taxes incluses. Ces travaux sont admissibles au Programme TECQ 2019-2023.

### 5.3 Adoption du règlement #20-146 Bannissement des produits de plastique à usage unique.

**CONSIDÉRANT QUE** dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

**CONSIDÉRANT QUE** les produits de plastique sans numéro ou de numéro 6 expansé ne sont pas recyclables, donc se retrouvent à l'enfouissement et que l'objectif provincial est de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant pour 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Mitis par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistantes depuis plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la fabrication de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a adopté une *Stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique* le 15 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé le 3 août 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion 20-08-121 du règlement a dûment été donné le 3 août 2020 par Mme la Conseillère Martine Bouchard;

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adopter le *Règlement numéro 20-146 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique*.

#### **5.4 Asphaltage sur la rue Beach.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la soumission de Les Pavages Laurentiens – Division de Sintra Inc., daté du 10 septembre 2020 pour effectuer le pavage sur la rue Beach (estimé de 513 TM) pour un montant de 86 953.50 \$ plus taxes applicables. Le directeur général est autorisé à signer les documents.

#### **5.5 Soumission des Électriciens pour la pose de luminaires antidéflagrants dans la fosse au garage municipal.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la soumission des Électriciens Jacques Bérubé Inc pour la modernisation électrique de la fosse de garage municipal au montant de 5 450 \$ plus taxes applicables. Ces travaux sont nécessaires afin d'être conforme aux normes de la CNESST. Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé.

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question du public.

### **7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 2 novembre 2020 à 18h30 au bureau municipal.

### **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION # 20-10-45** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h37.

Approuvé lors de la session tenue :

---

June Smith, présidente

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier